



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Première Commission

Point 66 g) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : missiles

Iran (République islamique d') : projet de résolution

Missiles

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/54 F du 1er décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000 et 56/24 B du 29 novembre 2001,

Réaffirmant le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies en matière de réglementation des armements et de désarmement et la volonté des États Membres de prendre des mesures concrètes pour renforcer ce rôle,

Consciente de la nécessité de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales dans un monde libéré du fléau de la guerre et du fardeau que constituent les armements,

Convaincue qu'il faut adopter à l'égard des missiles une position globale, équilibrée et non discriminatoire afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales,

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte des préoccupations des États Membres en matière de sécurité aux niveaux international et régional lorsque la question des missiles est abordée,

Soulignant la complexité de l'examen de la question des missiles dans le contexte des armes classiques,

Exprimant son soutien aux efforts déployés au niveau international contre la mise au point et la prolifération de toutes les armes de destruction massive,

Notant qu'en application de sa résolution 55/33 A, le Secrétaire général a créé un groupe d'experts gouvernementaux pour l'aider à établir le rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects qu'elle l'avait invité à lui présenter à sa cinquante-septième session,



1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur la question des missiles sous tous ses aspects¹;
2. *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres au sujet de son rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-huitième session;
3. *Prie* le Secrétaire général de continuer à examiner, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-neuvième session;
4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général contenant les réponses d'États Membres sur la question des missiles sous tous ses aspects, présenté en application de la résolution 55/33 A du 20 novembre 2000;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Missiles ».

¹ A/57/229.